

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 305. — L'Anglomanie au Canada, 305. — Nécrologie, 311. — La conscience, 313. — A propos des crimes rituels des juifs, 317. — Procès de béatification du R. P. de Lamonnais, 318. — A l'Archevêché de Québec, 318. — A Nicolet, 318. — Calendrier, 320. — Memento hebdomadaire, 320.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS DE JANVIER

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que les chrétiens se montrent partisans des vrais progrès, surtout de ceux qui les rapprochent de leur idéal, JÉSUS-CHRIST.

Résolution apostolique : Viser au progrès, même matériel, mais sans oublier le progrès de l'âme.

L'Anglomanie au Canada.

Quelques conjectures sur l'issue de la lutte
entre les deux races

(Suite)

Concluons. Wellington a battu Napoléon 1er : la race anglaise, selon les lois de la nature déchue, doit prévaloir sur la race française au Canada.

Certaines circonstances particulières favorisent les prétentions anglaises.

Le libéralisme introduit présentement dans la race française du Canada des divisions profondes qui vont probablement augmenter, et un affaiblissement funeste et peut-être irrémédiable de la religion et des bonnes mœurs. Tout homme de sang français ne devrait-il pas être pour la cause française et pour la religion catholique au Canada ?

Cependant, que voyons-nous depuis quelques années ? Un certain nombre de Français se liguent avec la race anglaise protestante, avec les pires ennemis de l'Eglise catholique. Pourquoi ? Parce qu'ils sont *libéraux*, parce que, pour les libéraux, " le cléricalisme, voilà l'ennemi, " et qu'étant les ennemis de l'Eglise et de ses ministres, ils s'allient aux ennemis de la religion catholique et de la langue française, qui est la langue de cette religion dans l'Amérique du Nord. Dites à ces Français venus de France ou des Etats-Unis qu'ils font cause commune avec les ennemis de la race française : plusieurs l'avoueront cyniquement et ajouteront lâchement qu'ils aiment autant parler anglais que français ; les autres le nieront et chercheront à se boucher les yeux pour ne pas voir l'anglomanie de leurs alliés, et traiteront vos craintes de chimériques.

L'Angleterre, au XVIII^e siècle, a donné à la France la franc-maçonnerie, et ce don a été plus efficace pour abattre sa rivale que la bataille d'Azincourt ou de Trafalgar. Dans le Canada, elle s'allie aux libéraux de langue française, les groupe dans des loges et des clubs, emploie des Français pour faire la guerre à la race française. Nous croyons que l'anglomanie est deux fois plus redoutable depuis qu'elle a le libéralisme pour instrument.

La situation deviendrait beaucoup plus critique pour la race canadienne-française si les anglomanes d'Ontario et du Canada, au lieu d'être peu sympathiques, comme ils l'ont été jusqu'ici, aux Yankees et à leur république, se réconciliaient avec eux et se mettaient à vouloir l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Cette réconciliation est possible, car la haine de la religion catholique et de la race française est profonde dans le grand nombre des Anglais protestants des deux pays ; elle peut leur faire oublier un jour les différences secondaires qui les divisent et les réunir dans une étroite alliance contre la religion et la race ennemie.

Mais si les anglomanes du Canada se mettaient à travailler à

l'annexion, qui pourrait l'empêcher ? Le Canada demeurerait-il longtemps indépendant des Etats-Unis ? Or, une fois annexé aux Etats-Unis, le Canada ne deviendrait-il pas rapidement et complètement anglais ?

Emporté dans le tourbillon de la vie américaine, pris dans l'engrenage des écoles nationales, s'abandonnant à cet immense mouvement d'affaires avec les Yankees, garderait-il encore longtemps une empreinte et des couleurs françaises ? Que resterait-il, au bout de cinquante ans, des centres français du Manitoba, de l'Ontario et des autres provinces où domine déjà l'élément anglais ? La province de Québec elle-même pourrait-elle demeurer toujours française quand tant d'Etats travailleraient de concert à lui communiquer la vie anglaise, et ne deviendrait-elle pas un jour ce qu'est aujourd'hui la Nouvelle-Orléans ? Nous croyons que si le Canada finissait par être annexé aux Etats-Unis, il ne mettrait guère plus d'un siècle pour perdre l'esprit, les mœurs et la langue de nos pères.

Nous venons de passer en revue les principaux dangers qui menacent la race française au Canada, soit dans le présent, soit dans l'avenir. Heureusement, d'autres considérations donnent lieu à des conclusions plus rassurantes.

Tout peuple catholique, fortement attaché à sa religion, est invincible. Il peut avoir des épreuves. " La pluie peut tomber et les fleuves se précipiter, et les vents souffler et se déchaîner ; mais ce peuple, comme une maison immobile, ne succombera pas parce qu'il est établi sur la pierre (1) " c'est à dire sur la vraie foi, c'est-à-dire sur l'Eglise, qui est " la colonne et le fondement de la vérité, " c'est-à-dire sur Jésus-Christ, qui est la voie, la vérité et la vie. Jusqu'ici la province de Québec a montré le plus admirable attachement à la foi catholique, à l'Eglise et à ses ministres. Aussi l'Angleterre a reconnu dès l'origine qu'il lui serait impossible de lui enlever sa langue, ses mœurs et son esprit, et lui a donné depuis lors la plus ample liberté. Les anglo-manes ont montré souvent du dépit à la vue de la puissance et de l'essor de cette race française ; mais ils n'ont jamais osé tenter, du moins sérieusement et directement, de lui enlever sa

(1) Omnis ergo qui audit verba mea hæc et facit ea, assimilabitur viro sapienti qui edificavit domum suam supra petram ; et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti et irruerunt in domum illam, et non cecidit ; fundata enim erat super petram. Matth. VII, 24-25.

langue et sa nationalité. Or, cette province peut se débarrasser du libéralisme qui l'assiège et la menace ; elle peut garder sa foi intacte, comme dans les siècles passés ; elle peut demeurer dans son attachement filial à ses pontifes et à ses prêtres. Si les Canadiens-français venaient à trahir leur foi et à renier leurs traditions, ils deviendraient bien vite le jouet de leurs ennemis ; mais s'ils demeurent unis à leurs évêques, et par suite unis entre eux dans l'amour de l'Église et de leur nationalité, il n'y a pas de force au monde qui puisse leur faire perdre leur langue. Au contraire, les tentatives qui pourraient être faites en vue de les assimiler à la race anglaise auraient pour effet de les attacher plus fortement à leur nationalité et à leurs traditions.

Puis, l'Angleterre ne verra-t-elle pas les revers succéder à cette étonnante prospérité dont elle est constamment favorisée depuis trois siècles ? Nous ne souhaitons pas que les maux dont elle a affligé les Acadiens, les Peaux-Rouges et tant de peuples indigènes, que le long martyre qu'elle a fait subir à l'Irlande catholique, que les injustices dont elle s'est rendue coupable envers la France et plusieurs autres nations civilisées, l'accablent à son tour. Non ; nous désirons au contraire qu'elle continue d'être visitée par les rosées du ciel et de recevoir la grâsse de la terre, de poursuivre son immense trafic avec toutes les nations du monde, de leur vendre les produits de son industrie et d'en rapporter ce qu'elles ont de plus rare et de meilleur. Mais De Maistre dit quelque part que toute la puissance de l'Angleterre repose sur une *banque* : en cas de *banqueroute*, que deviendra cette puissance ? Cet empire colonial, qui s'étend sur la moitié de l'univers, ne ressemble-t-il pas à la statue de Nabuchodonosor aux pieds d'argile ? Une pierre détachée on ne sait d'où sans que personne y ait pris beaucoup de peine, ne peut-elle pas réduire en poussière ce colosse qui étonne maintenant l'univers ? L'Espagne a eu d'immenses colonies dans le monde entier : que lui en reste-t-il aujourd'hui ?

Que restera-t-il à l'Angleterre de ses vastes colonies dans cent ans, et peut-être bien plus tôt ?

Il y a longtemps que l'Angleterre envahit toutes les nations de la terre, ne connaîtra-t-elle pas à son tour l'invasion ? Elle jette depuis trois siècles quelques bandes de mercenaires dans toutes les îles des océans et sur toutes les plages des continents pour faire la loi à tous les peuples ; ne verra-t-elle pas quelque-

Jour une armée aguerrie descendre sur ses côtes, et visiter Londres, Manchester et Liverpool ?

Il y a cinquante ans, en France même, dans les collèges où était élevée la jeunesse, les maîtres présentaient l'Angleterre à l'admiration de leurs élèves, à peu près comme on montre un éléphant aux enfants sur les foires. On nous vantait le génie colonisateur de l'Angleterre et son régime constitutionnel, que l'on félicitait la France et les nations latines d'avoir adopté. A l'heure présente, quel Français est encore sous l'empire de cette étrange fascination ? Le génie d'Albion, pour avoir des colonies, n'est-il pas surtout un génie d'hypocrisie et de mensonge, un génie de brigandage et de rapine ? Nous voyons arriver le moment où l'introduction du régime constitutionnel dans les peuples latins sera vue du même œil que l'introduction de la franc-maçonnerie parmi eux, ou que l'entrée de l'opium en Chine.

Dès maintenant, les peuples se réveillent de leur stupeur et de leur torpeur à l'égard d'Albion : ils la déclarent solennellement la grande corruptrice de la terre, l'injuste dominatrice, la reine de malheur : ils s'appêtent à la mettre au ban du monde civilisé.

La Prusse parle de se réconcilier avec la France en vue d'une coalition contre la grande usurpatrice, avec la restitution de l'Alsace et de la Lorraine à la France et une compensation largement mesurée sur les colonies anglaises pour l'Allemagne, comme conditions fondamentales. L'Angleterre n'a qu'à prêter l'oreille pour entendre de toutes parts le formidable grondement des immenses colères qu'ont soulevées ses usurpations et sa domination.

Toutes ces colères amoncelées depuis trois siècles peuvent se déchaîner brusquement en une tempête terrible qui jette par terre ce colosse aux pieds d'argile. L'Angleterre est toute-puissante maintenant ; elle peut être étrangement humiliée dans quelques années. Elle a une superbe et une arrogance qui semblent défier tous les peuples de la terre et jusqu'au ciel lui-même : qui sait si bientôt elle ne demandera pas merci aux nations qu'elle traite si insolemment et ne sollicitera pas humblement qu'on lui laisse quelques lambeaux de son ancien empire ?

Or, et c'est là que nous en voulons venir, les abaissements de la race anglaise peuvent rendre les anglomanes du Canada plus modestes. Serait-il possible, lorsque tous les peuples rompront

le joug de la grande dominatrice, que les Canadiens-français continuassent à subir l'oppression ? Les chances de la lutte, si longtemps favorables aux oppresseurs, se retrouveront en faveur des victimes.

"Levez vos yeux, Canadiens-français, parce que votre rédemption est proche." Vous, battus et conquis par l'Angleterre, toujours haïs et resserrés davantage par la race ennemie de la vôtre, dont les enfants sont forcés de parler la langue des oppresseurs dans les écoles des Etats-Unis et du Manitoba, vous verrez enfin l'astre de la liberté se lever pour vous et vos droits pleinement respectés par ceux qui les ont violés si longtemps.

Cette relâche sera plus complète encore si les Etats-Unis sont enveloppés dans un même châtiment que l'Angleterre, comme ils ont participé à la même jactance et revendiqué la même domination. Nous avons remarqué le fond d'opposition contre la race française qui se trouve dans l'américanisme, et en est un des caractères principaux, et même en est comme l'essence.

Si cette république insolente était humiliée avec l'Angleterre et si la race anglaise était frappée en Europe et en Amérique par la justice des hommes et la justice divine, elle serait moins envahissante et moins insolente dans le reste de l'univers et laisserait enfin au Canada la race française se développer librement.

Qui sait si l'épreuve ne contribuerait pas à accroître le mouvement de retour des Anglais protestants vers l'unité de l'Eglise catholique ? De Maistre avait pressenti cet heureux mouvement, parce que l'Eglise anglicane était à la fois, de toutes les églises protestantes, et la plus évidemment près de la vérité et la plus évidemment en dehors de la vérité. Depuis, d'innombrables conversions se sont opérées parmi les protestants d'Angleterre.

Si ce peuple se trouvait abandonné de cette prospérité merveilleuse dont il jouit depuis plusieurs siècles, le malheur qui est si fécond en réflexions salutaires, ouvrirait peut-être les yeux à des multitudes et on verrait l'Angleterre redevenir l'île des saints.

(A suivre)

Nécrologie

M. l'abbé Théophile Montminy, ancien curé de Saint-Georges, Beauce, est décédé subitement, à Québec, le 17 décembre dernier.

Il est mort foudroyé, sans avoir le temps de recevoir les derniers sacrements. Il avait fait sa promenade ordinaire dans l'après-midi, le soir il assistait à une séance musicale donnée dans les salles de l'hospice Saint Louis de Gonzague, lorsqu'il s'est senti frappé mortellement, et il était à peine rendu à la porte de sa chambre, qu'il rendait le dernier soupir.

Nouvelle preuve que personne ne peut dire ni où, ni quand et comment il mourra, et qu'il faut toujours être prêt à paraître devant Dieu.

M. Montminy commença son cours classique au collège de Sainte-Anne de Lapratière, comté de Kamouraska, P. Q., en septembre 1858. A la fin de son cours d'études, en septembre 1866, il se livra à l'étude de la théologie, remplissant en même temps les fonctions de professeur de musique et d'organiste au même collège, jusqu'en septembre 1870, date à laquelle il fut ordonné prêtre, par Sa Grandeur Mgr Laffêche, aux Trois-Rivières. Il fut immédiatement nommé vicaire de Beauport, poste qu'il occupa sept ans, jusqu'en 1877, desservant en même temps la mission de Saint-Grégoire du Sault Montmorency. Il fut nommé curé de Saint-Antonin, comté de Témiscouata, en mars 1877, devint ensuite curé de Saint-Agapit de Beaurivage, comté de Lotbinière, en juillet 1879, et fut finalement nommé curé de Saint-Georges, comté de Beauce, en mars 1889.

Ayant des aptitudes spéciales pour la musique, M. Montminy, pendant qu'il était vicaire de Beauport, y organisa une fanfare qui devint bientôt l'une des meilleures de la Province de Québec. Il en organisa une seconde, à Saint-Agapit, puis une troisième à Saint-Georges.

En août 1875, pendant son séjour à Beauport, il fit un voyage en Europe, en Afrique et en Asie, et revint à la fin de mai 1876 après avoir visité l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Égypte et la Terre-Sainte. En 1886, il entreprit un voyage aux Antilles, pour rétablir sa santé compromise et publia à son retour une intéressante narration de son excursion.

Lorsque M. Montminy fut nommé curé de Saint-Agapit, il trouva cette petite paroisse fort peu prospère. Les cultivateurs

y étaient pauvres, par suite de leur mauvaise méthode de culture, et plusieurs d'entre eux quittaient leurs terres pour aller chercher fortune aux Etats-Unis. Le nouveau curé découvrit bientôt ce dont souffraient ses pauvres paroissiens. Il organisa, sous le nom de cercle agricole, une société ayant tous les mois une réunion à laquelle des cultivateurs instruits étaient invités à donner aux membres du cercle, des conférences sur la bonne culture. Il organisa aussi une exposition paroissiale d'animaux et de produits de la ferme et il réussit si bien dans tout cela, que, quatre ou cinq ans après, tous les cultivateurs de Saint-Agapit jouissaient d'une honnête aisance et ne songeaient plus à quitter leurs terres. Ces succès furent bientôt connus en dehors de la paroisse, et le jeune curé fut invité à donner des conférences devant de grandes conventions de cultivateurs, afin de faire connaître aux autres tout le bien que son système de cercles agricoles était susceptible de produire dans tous les endroits où on voulait le mettre en opération. Il devint bientôt connu sous le nom de " l'Apôtre des Cercles Agricoles " dans la Province de Québec.

Ayant souvent assisté aux conventions annuelles de la Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec, auxquelles on l'invitait à donner des conférences, de cette société, il fut élu vice-président en 1891, et président en 1892. Il occupa ce dernier poste jusqu'en décembre 1896, prenant un grand intérêt, malgré ses importants et nombreux devoirs à remplir comme curé de la grande paroisse de Saint-Georges, aux affaires et à la direction de cette société. Si l'on veut avoir une idée de la peine qu'il se donnait pour se tenir au courant de tout ce qui concernait les intérêts de l'agriculture dans notre Province, on n'a qu'à lire le remarquable discours qu'il prononça sur " l'Enseignement de l'Agriculture dans les écoles primaires " devant le premier congrès des cultivateurs de la Province de Québec, tenu dans la cité de Québec, en 1893, et dont il fut président, devant les conventions annuelles de la Société d'Industrie Laitière. Ces discours constituent une histoire presque complète de l'agriculture et de l'Industrie Laitière et de leurs progrès dans la Province de Québec pendant les cinq années de sa présidence.

En reconnaissance de tous les services qu'il rendait si généreusement à la population agricole, l'hon. Commissaire de l'Agriculture de la Province de Québec appela, en 1892, M. Montminy

au Conseil d'Agriculture, dont les membres agissent comme conseillers du Commissaire d'Agriculture.

Comme on le voit, ce prêtre zélé, tout en remplissant avec la plus stricte exactitude, ses devoirs de prêtre et de curé, ne regardait pas à consacrer ses rares moments de loisirs à l'avancement de l'agriculture.

Le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination comme prêtre, de M. Montminy, fut célébré avec grande solennité, par les paroissiens de St Georges, les 17 et 18 septembre 1895, et fut l'occasion d'une grande démonstration organisée par les nombreux amis que ce curé populaire comptait dans toutes les classes de la société.

Depuis 1895 la santé de M. l'abbé Montminy, déjà fort affectée, a toujours été déclinant. Il dut encore une fois, pour cette raison, aller passer aux Antilles l'hiver de 1898. Il en revint avec un certain regain de vigueur, qui fit un moment espérer à ses amis qu'il avait encore d'assez longs jours à vivre. Mais la Providence en avait décidé autrement. Il passa les premiers mois de l'année 1899 à préparer la construction d'une sacristie dont les travaux sont commencés depuis l'été dernier, puis d'une église à construire immédiatement après la sacristie. Mais ce travail était au-dessus de ses forces affaiblies. Se sentant sérieusement malade en septembre dernier, il donna sa démission comme curé de St- Georges de Beauce, charge qu'il occupait depuis plus de dix ans, et se retira chez les Sœurs de la Charité à Québec.

Il n'y a pas encore un mois, M. Montminy était venu causer avec nous. Nous le savions mortellement atteint, mais ce jour-là il nous semblait un peu mieux qu'à l'ordinaire. C'est pourquoi la nouvelle de sa mort a été une surprise pour nous, comme pour beaucoup d'autres.

On peut résumer la carrière de M. Montminy en disant qu'il a beaucoup travaillé pour l'Eglise et pour son pays.

Après un service solennel chanté par Mgr l'Archevêque de Québec, ses restes mortels ont été inhumés dans sa paroisse natale.

Nc l'oublions point dans nos prières.

La Conscience

Dans le but d'éprouver l'homme et de lui faire mériter le ciel,

Dieu lui a imposé une loi. Cette loi resterait lettre morte, si elle ne nous était rappelée toutes les fois que nous faisons un acte libre. De là, la nécessité pour Dieu de mettre en nous un interprète constant de sa loi. Cet interprète se nomme la *conscience*.

La conscience n'est pas autre chose que la raison, en tant qu'elle indique à l'homme, dans chaque circonstance particulière, ce qui est bien comme ce qui est mal, et lui prescrit en même temps de faire le bien et d'éviter le mal. C'est comme la voix de Dieu retentissant au fond de nos âmes pour nous rappeler et nous imposer sa loi.

La conscience joue un double rôle, selon qu'elle parle *avant* ou *après* l'action.

Avant que nous produisions un acte, elle met cet acte en face de la loi de Dieu, pour nous faire entendre l'une des trois conclusions suivantes : Il est prescrit : fais-le ! — Il est défendu : ne le fais pas ! — Il est permis : fais-le si tu veux !

Dans le premier cas, on peut dire que la conscience remplit le rôle de *législateur*.

Dans le second, c'est-à-dire *après* l'action, elle remplit celui de *juge*. Si nous lui avons obéi, elle nous dit : " C'est bien ! " Et ce bon témoignage de la conscience cause la joie la plus douce que l'homme puisse goûter sur la terre. Si, au contraire, nous lui avons résisté, elle nous crie : " Tu as mal fait ! " Et cette voix accusatrice de la conscience fait éprouver une des peines les plus douloureuses de ce monde. On l'appelle le *remords*.

Auparavant, il est nécessaire d'énumérer et de définir les diverses espèces de consciences.

On peut envisager la conscience à un double point de vue : par rapport à *la loi* dont elle fait l'application, et par rapport à *l'homme* qu'elle éclaire et dirige.

Considérée au premier point de vue, elle est *vraie* ou *fausse*.

La *conscience vraie* est celle qui est exactement conforme à la loi. Elle déclare prescrit, défendu ou permis ce qui est réellement prescrit, défendu ou permis, et dans la mesure où il l'est en effet.

La *conscience fautive* ou erronée, est celle qui est en désaccord avec la loi, soit parce qu'elle l'ignore (erreur de droit), soit parce qu'elle l'applique mal (erreur de fait).

L'erreur qui constitue la conscience fautive est appelée *vinci-*

ble ou *invincible*: *vincible*, quand elle est le résultat d'une négligence volontaire et, par suite, facile à corriger; *invincible*, quand on ne la soupçonne nullement, et par conséquent, qu'on ne peut s'en délivrer.

Parmi les diverses variétés de consciences fausses, deux ont reçu des noms particuliers: c'est la conscience *relâchée* et la conscience *scrupuleuse*.

La *conscience relâchée* est celle qui, sur de futiles raisons, regarde comme permis ce qui ne l'est pas, ou comme défendu sous peine de péché véniel ce qui est défendu sous peine de péché mortel.

La *conscience scrupuleuse* commet une erreur tout opposée à la précédente. S'appuyant sur de vains motifs, elle regarde comme défendu ce qui est licite, comme mortel ce qui est véniel.

Considérée par rapport à nous-mêmes, la conscience est *certaine* ou *douteuse*.

La *conscience certaine* est celle qui se prononce sur la moralité d'une action, sans crainte raisonnable de se tromper.

La *conscience douteuse* est celle qui hésite, qui reste en suspens sur la bonté ou la malice d'une action.

De ces deux dernières sortes de consciences, la conscience *certaine* ou *qui se croit certaine* doit évidemment être considérée comme la règle de nos actes. On lui appliquera les deux principes suivants.

S'agit-il d'une conscience *certaine* ou *qui se croit certaine*? — Dans ce cas, comme la conscience certaine est la règle de nos actes il y a lieu d'appliquer les deux principes suivants:

Il n'est jamais permis d'agir contre une conscience certaine, fût-elle fausse, c'est-à-dire: de faire ce que cette conscience défend, ou d'omettre ce qu'elle prescrit. Cette conduite serait un péché.

L'Écriture le dit expressément. La raison le proclame également. La conscience doit être tenue pour la voix de Dieu. Agir contre elle, c'est désobéir à ce qu'on croit la voix de Dieu: chose qui n'est jamais permise.

Peu importe ici que la conscience soit vraie ou fausse. Car chacun pèche comme il croit pécher. Tel acte, par exemple, est bon en soi et conforme à la loi de Dieu; mais ma conscience le juge mauvais. Si je le fais, je désobéis réellement; et ma désobéissance

béissance a exactement le degré de malice que ma conscience croit y voir. " La conscience, dit saint Bernard, suffit pour changer le bien en mal. " — " Une chose indifférente par elle-même, dit à son tour saint Thomas, est un péché grave pour celui qui se la figure telle. "

Il est toujours obligatoire d'agir suivant une conscience certaine, c'est-à-dire de faire ce qu'elle commande et d'éviter ce qu'elle défend.

La règle n'est bien claire. La conscience est l'interprète de la loi de Dieu. Dès lors qu'elle ne nous laisse aucun doute sur ce que cette loi nous prescrit ou nous interdit, nous lui devons docilité comme à Dieu même.

Pour être certaine, — remarquons-le, — la conscience exige toujours la prudence ; mais elle n'exclut pas nécessairement l'erreur. Même quand on prend toutes les précautions convenables pour découvrir la vérité, il est parfaitement possible qu'on se trompe. Néanmoins, c'est un devoir de suivre la conscience. Ainsi, celui qui se croirait au vendredi, quand il n'est qu'au jeudi, devrait observer l'abstinence.

Mais que doit-on faire, dans l'état de conscience *douteuse* ? Nous allons l'expliquer en quelques mots.

Le doute, pour la conscience, est un mal. Il faut le guérir. La conscience douteuse a besoin d'être soignée.

Avant tout, disons qu'il faut, quand on le peut, sortir du doute pour arriver à la certitude et à la certitude dans la vérité. Cela se fait par la réflexion personnelle, le recours à un guide éclairé, ou l'étude des livres de morale.

Mais le mal peut revêtir différentes formes, entre lesquelles il importe de distinguer.

L'on peut méconnaître la rigueur des lois divines et tomber dans le relâchement de la conscience. La conscience relâchée est celle qu'il importe le plus de corriger. On la corrigera surtout par l'étude des commandements, l'examen de conscience, la méditation sur la gravité du péché et sur les fins dernières, enfin par la prière et la réception fréquente des sacrements.

L'on peut aussi exagérer la loi divine et tomber dans le scrupule. La conscience scrupuleuse, malgré sa ressemblance avec la conscience délicate ou timorée, ne peut pas non plus être suivie. En lui obéissant, on arriverait promptement à ne trouver plus aucune douceur au service de Dieu, à prendre la piété en

dégoût, à tomber dans le découragement, et, par suite, dans l'abandon des pratiques religieuses. Le remède souverain pour les scrupuleux, c'est de se défier d'eux-mêmes, de s'abandonner totalement aux conseils d'un directeur prudent, de suivre aveuglément ses ordres. Pour cela, ils doivent mépriser leurs inquiétudes et n'en pas tenir compte. Ils ne pécheront jamais en obéissant; et quelles que soient leurs perplexités, ils doivent les tenir pour des craintes vaines et puérides.

Guérir la conscience de ses vices, c'est déjà quelque chose. Ce n'est pourtant pas assez encore. Il faut la cultiver et la perfectionner. Elle se cultive par l'instruction religieuse et se perfectionne par les égards qu'on lui témoigne. Mieux vous connaîtrez la loi de Dieu, plus aussi votre conscience parlera juste et haut. Plus vous serez attentifs à écouter sa voix, plus aussi elle deviendra délicate.

Apropos des crimes rituels des Juifs

A la dernière séance du Parlement d'Autriche, le député Schneider, ayant pris la parole à propos du crime de Polna, passa en revue les crimes rituels commis par les Juifs en ces derniers temps, et, à propos de celui de Tisza-Eszlar, cita le trait suivant :

“ Aujourd'hui que cet homme est mort, rien ne m'empêche de vous dire comment il expliquait l'acquittement. Donc, le comte Andrassy — c'est de lui que je veux parler — fut questionné à ce sujet par quelqu'un qui lui demanda : “ Croyez-vous qu'il y a eu crime rituel ? — Mais, répondit-il, pas le moindre doute; c'est prouvé, il n'y a absolument pas à discuter là-dessus. — Alors, pourquoi avez-vous acquitté ? — Ah ! dit Andrassy, voilà ! *Parce que le lendemain de la condamnation, le peuple aurait probablement assommé vingt mille juifs, et alors qui voulez-vous qui nous donne de l'argent si nous n'avons plus nos juifs ?* ”

Voilà, continue Mr Schneider, une réponse qui vous caractérise un ministre hongrois; voilà l'explication de l'acquittement de Tisza-Eszlar ! (*Cris à gauche: “ A qui Andrassy a-t-il dit ça ?*

Le prince Louis de Liechtenstein se lève : “ C'est à moi-même qu'il l'a dit ! ” (*Vive sensation. — Mouvement prolongé.*)

Procès de béatification du R. P. de Lamennais

Le procès de béatification du R. P. de Lamennais (frère de Lamennais qui finit si malheureusement) a commencé dans la chapelle et la maison principale des frères, à Ploërmel.

Le R. P. de Lamennais fut le fondateur d'un institut de Frères. Son nom est en grande vénération dans toute la Bretagne; il y est considéré comme l'une des gloires les plus pures de l'Eglise catholique au XIX^e siècle.

A l'Archevêché de Québec

Il y a eu comme à l'ordinaire, le 30 décembre dernier, au salon de l'Archevêché, réception des membres du clergé diocésain, à l'occasion du nouvel an.

Les hommages et les souhaits de la famille sacerdotale à son Archevêque ont été présentés en quelques mots bien dits, par Mgr le Vicaire Général.

Dans sa réponse, l'Archevêque de Québec a mis en regard les dernières années du siècle dernier et du siècle actuel; rappelé sommairement les changements survenus durant cette période de temps, et montré l'Eglise survivant à toutes les institutions humaines et poursuivant sa marche triomphante dans tous les pays, et au Canada en particulier. Puis, avant de bénir ses prêtres, il a recommandé à leurs prières notre ancienne mère-patrie la France, et les enfants du Canada actuellement engagés dans la guerre Anglo-Transvaalienne.

Le clergé de Québec a constaté avec plaisir que la santé de son Archevêque ne laisse rien à désirer, malgré le travail ardu et incessant que lui impose la direction de son important diocèse, et espère que Dieu lui conservera son premier Pasteur pendant de longues années encore.

A Nicolet

C'est mercredi dernier, 27 décembre, qu'a eu lieu, dans la cathédrale de Nicolet, le sacre de Mgr Joseph-Simon-Herman Brunault, évêque titulaire de Tubuna et coadjuteur de Monse-

geur Gravel *cum futura successione*. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec et métropolitain de Nicolet, a présidé cette imposante cérémonie comme évêque consécrateur, assisté de Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, et de Mgr Cloutier, évêques des Trois-Rivières. Mgr l'évêque de Nicolet, revêtu de la *magna cappa*, occupait un trône en face de celui de son Métropolitain. Le sermon de circonstance a été prononcé par Mgr Decelles, coadjuteur de Saint-Hyacinthe. Toute l'église de la Province civile de Québec était représentée à cette cérémonie par les trois Archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal. En outre des Archevêques et Evêques déjà mentionnés, on remarquait Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, toujours si sympathique envers ses collègues de la province de Québec, Mgr Beaven, évêque de Springfield, Mass., et Mgr Blais, évêque de Rimouski.

Un grand nombre de prêtres venus des diocèses voisins et des Etats-Unis, réunis au clergé du diocèse de Nicolet, portait à 300 et plus le nombre des prêtres qui ont assisté à cette belle fête.

Immédiatement après la cérémonie du sacre, Mgr Brunault, assis en face de la nef entre les deux évêques assistants, a reçu les adresses des citoyens de Nicolet et de Saint-David d'Yamaska, paroisse natale de Sa Grandeur, qui a répondu éloquemment sur un ton pathétique qui trahissait les douces et fortes émotions dont son âme débordait.

Le dîner s'est pris au couvent des SS. de l'Assomption, immense édifice solidement construit de belles pierres régulièrement taillées. Vers la fin du dîner, Mgr Brunault a pris la parole pour remercier NN. SS. les Archevêques et Evêques, et tous les membres du clergé qui étaient venus témoigner de leur sympathie pour le nouvel élu du Seigneur, et il a exprimé à Mgr l'Evêque de Nicolet, son pasteur et son père bien-aimé, comme il se plaisait à l'appeler, les sentiments les plus délicats et les plus distingués. Mgr Gravel, prenant ensuite la parole sous l'influence d'une profonde émotion, a ému tous les cœurs, en exprimant à son illustre Coadjuteur et à tous ses collègues dans l'épiscopat, les plus beaux sentiments de reconnaissance, de sympathie, d'attachement respectueux et tendrement affectueux. Sa Grandeur a eu un bon mot pour tous, agrémenté de traits d'esprit et de couleur locale.

Immédiatement après le dîner, il y a eu une jolie et courte séance au couvent des SS. de l'Assomption, puis la foule s'est dispersée pour se réunir au séminaire à 5 h. p. m. Deux élèves ont lu chacun une adresse : la première était présentée au héros de la fête, ex-directeur de cette importante maison de haute éducation qui, en ce jour, fournissait à l'Eglise le neuvième des évêques sortis de ses murs bénis. La seconde était dédiée aux Archevêques et Evêques présents. Mgr le Coadjuteur de Nicolet fit alors un troisième discours pour dire toute la reconnaissance qu'il devait à son *Alma Mater* et l'attachement dévoué et inébranlable qu'il lui conserverait éternellement. Mgr l'Archevêque Bégin répondit ensuite au nom de ses Collègues.

Cette brillante journée, si féconde, en douces émotions, en souvenirs pieux, en sentiments des plus nobles, s'est terminée par une pièce dramatique, *Thomas Morus*, bien exécutée par les élèves du Séminaire, et suivie elle-même d'une opérette comique.

Dans cette même soirée, on a aussi exécuté une jolie *Comédie* en l'honneur de Mgr Brunault, sous la direction de M. Châtillon, organiste de la Cathédrale.

Il ne serait pas juste d'oublier de mentionner le chant de la messe qui a été très bien exécuté par le chœur d'orgue de Nicolet.

La Semaine Religieuse offre ses humbles hommages à Monseigneur le coadjuteur de Nicolet et souhaite succès, bonheur, longue vie à ce digne prélat qui jouit de la haute confiance de Monseigneur de Nicolet et de tout le clergé Nicolétain.

Calendrier

7	DIM	b	Dim. pend. l'octave. apr. l'Epiph. <i>Kyr.</i> du dim. II Vêp, mém. de l'octave.
8	Lundi	b	2e
9	Mardi	b	3e
10	Mercur.	b	4e de l'octave privilégiée, <i>semid.</i>
11	Judi	b	5e
12	Vend.	b	6e
13	Samd.	b	Octave de l'Epiphanie, <i>dit. privilég.</i>

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante Heures auront lieu au couvent de Saint-Romuald, le 7 ; à Saint-Augustin, le 9 ; à Saint-Etienne, le 11 ; au couvent de Sillery, le 13.